

Note de synthèse – Sujet de l'année 2014

Angélique PACOT ; Nombre de pages : 8 ; Note : 15,60

Note de synthèse à l'intention du Conseil Pédagogique :

Le bien être à l'école, un élément constitutif de la réussite scolaire

Introduction

La question du bien être à l'école a connu une ascension suite à la Convention relative aux droits de l'enfant (1989). La loi d'orientation la même année en France place l'élève au centre du système éducatif, ce qui suppose des changements en termes de pratiques éducatives et de droits des élèves, qui sont davantage écoutés et questionnés sur les problématiques de la vie scolaire. Les élèves aujourd'hui se plaignent surtout des emplois surchargés, des relations avec les enseignants (manque d'engagement, de soutien, voire du mépris pour certains), ainsi que leur manque d'implication dans la vie de leur établissement.

En 2010, deux élèves sur trois déclaraient aimer « un peu » ou « beaucoup » l'école et 9 sur 10 déclaraient s'y sentir bien (*document 2*), avec une dégradation avec l'âge qui peut s'expliquer soit par une accumulation de difficultés, soit par un travail scolaire demandé de plus en plus intense, ce qui peut engendrer du stress ou de la démotivation, car les élèves français ont une représentation de l'avenir professionnel très corrélé par leur niveau et domaine d'étude.

Si la vocation première de l'école est la transmission du savoir, le bien être scolaire est fondamental pour la réussite éducative. Qu'appelle-t-on le bien être scolaire et quels sont les actions ou solutions existantes afin de favoriser ce bien être au sein de l'établissement ?

I. Le bien être scolaire

1. Définition

Le centre d'analyse Stratégique « Favoriser le bien-être des élèves, condition de la réussite éducative » (*document 2*), définit le bien-être scolaire des élèves comme « l'appréciation subjective de leur expérience à l'école » ; cette appréciation subjective a des conséquences, un impact sur la santé (aimer l'école diminue les conduites à risque et autres troubles), sur la réussite scolaire ainsi que sur l'estime de soi. La subjectivité des

réponses rend complexe la mesure du bien-être à l'école. Nous savons cependant que l'Ecole doit garantir les conditions de bien-être à tous.

Quels sont les enjeux de bien-être scolaire ?

2. Enjeux

La qualité de l'expérience scolaire et des interactions est essentielle pour les compétences sociales et civiques et aussi pour ses capacités d'apprentissage. L'école est un espace d'accueil qui doit favoriser l'épanouissement et mettre l'élève dans les meilleures conditions de vie possible (loi d'orientation). Le bien-être à l'école est aussi lié à des problématiques d'incivilités et d'indiscipline, dégradant le climat scolaire qui est un facteur contribuant grandement à la réussite éducative. Le bien-être scolaire doit inciter à la mise au travail et avoir un regard positif sur l'école qui est un lieu de vie pour les élèves, lieu où ils passent les deux tiers de l'année.

Le bien-être doit créer chez les jeunes un fort sentiment d'appartenance et favoriser l'implication des élèves dans les instances représentatives de l'établissement, ainsi que dans les activités éducatives proposées.

Dans le cadre des établissements difficiles, le bien-être doit permettre à tous les élèves de circuler dans l'établissement et sur le trajet de l'école sans avoir « *la boule au ventre* » (document 4).

Assurer la sécurité et la sérénité de tous les élèves, développer, transmettre et faire respecter les valeurs de la République et de son Ecole, tels que la solidarité, la fraternité, la dignité, le dialogue, l'écoute et le respect mutuel (document 6), sont essentiels dans la « création » du bien-être scolaire. Malheureusement, beaucoup d'éléments viennent entraver le bien-être à l'école.

3. Les freins au bien-être scolaire

Un premier frein au bien-être scolaire est la remise en cause de la culture scolaire, ébranlée par le développement de la « culture de masse », de la « culture jeune », qui entraînent une fracture avec la culture de l'école, une remise en cause des programmes et de l'autorité des enseignants. Le numérique entraîne la stigmatisation de ceux qui ne peuvent pas se conformer à ces nouvelles pratiques (le groupe dicte les codes, on parle aussi d'anomalie sociale).

La violence scolaire (bagarre, insultes...) entraîne également un faible sentiment de bien-être à l'école. Les difficultés scolaires, le manque d'estime de soi et tout autre trouble ne va pas en faveur du bien-être. La violence entraîne des phénomènes d'évitement, d'absentéisme, voire de décrochage scolaire. Un élève victime de harcèlement (document 6) est victime « lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long

terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté... ».

Le bien-être à l'école peut également être diminué par les rythmes scolaires inadaptés pour certains élèves (*document 7*) ainsi que par les méthodes pédagogiques utilisées, les « notes-sanctions » et les difficultés scolaires.

Beaucoup de facteurs entrent en jeu dans le bien-être scolaire et il est l'affaire de tous. Quelles actions ou solutions existent ?

II. Solutions envisageables ou existantes

1. Améliorer les relations et la qualité d'enseignement

Dans les établissements difficiles, le recrutement se fait sur profil, en fonction des besoins car l'environnement est souvent peu propice aux apprentissages.

Améliorer la qualité de l'enseignement, réduire la taille des classes ou des établissements, réorganiser les effectifs, renforcer les interactions avec les enseignants et proposer des tutorats permettront d'aider les élèves peu performants. Certaines pratiques pédagogiques sont plus efficaces et plus motivantes, ce qui favorise le plaisir d'apprendre et le bien-être scolaire.

Eviter également les « notations sanctions ». Faire évoluer le système de notation fait parti de la loi d'orientation (2013) afin de favoriser une évaluation qui mettra en avant l'effort et les progrès des élèves.

2. La violence

Désamorcer les conflits, dédramatiser une situation, formation à la gestion des conflits, mettre en œuvre des programmes de prévention, renforcer la coopération et la médiation par les pairs, une écoute active ou encore des échanges collectifs peuvent être envisagées pour améliorer le climat scolaire.

3. L'environnement scolaire

Il peut être source de stress pour les élèves. Il doit être accueillant et favoriser les apprentissages.

L'établissement, pour favoriser le bien-être, doit « *offrir, proposer, encourager et autoriser des activités* » et favoriser la responsabilisation et l'autonomie des élèves. Un meilleur encadrement des activités favoriserait une meilleure implication des élèves dans les activités (*document 3*).

L'amélioration des conditions de travail et la diversification des lieux d'accueil (CDO, Foyer, étude...) sont un bon moyen de valoriser la coopération entre élève (ne pas avoir peur de mélanger plusieurs tranches d'âge : aide, soutien, tutorat entre élèves).

Conclusion

Démotivation, surcharge de travail, difficultés et violence scolaire, méthodes pédagogiques d'un ancien temps... le bien-être à l'école est un concept un peu flou relevant de la subjectivité de chacun. Malgré tout, les facteurs pouvant entâcher ce bien-être sont multiples et connus.

Essentiel pour l'épanouissement personnel et la réussite scolaire, il est important de travailler en collaboration avec tous les personnels, y compris les parents, que l'on a tendance à oublier et mettre de côté.

L'école peut être considérée, surtout pour les internes, comme une deuxième maison, il est important que les élèves s'y sentent bien. Actuellement, l'école doit faire face aux inégalités sociales, phénomène de ségrégation scolaire et sociale, au manque de plaisir, d'envie d'aller à l'école. Les élèves français ont peu confiance dans le système et leur sentiment d'appartenance est faible. Le manque de cohésion scolaire n'est pas corrélée avec les relations amicales, les élèves français sont malgré tout heureux de retrouver leurs camarades à l'école.

Deuxième partie : propositions afin d'améliorer le bien-être à l'école

Introduction

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, le bien-être à l'école est soumis à certains facteurs : le climat de classe ou établissement, les phénomènes de violence, d'indiscipline, les relations aux enseignants, les méthodes pédagogiques...

En tant que CPE, je me préoccupe du bien-être de mes élèves. Pour favoriser un climat serein et propice aux apprentissages, j'ai décidé de placer mon action selon trois axes : le premier concerne l'expression des élèves dans le cadre d'instances et l'animation socio-éducative. Le deuxième sera la lutte contre la violence scolaire avec le rappel à la loi ; un dernier axe de travail concerne l'implication, l'engagement et la collaboration avec les familles, trop longtemps exclues.

I. L'expression des élèves et l'animation socio-éducative

L'expression des élèves est un droit et en tant que CPE, je valorise l'engagement des élèves dans les instances, notamment le CVL et la MDL (ou FSE).

1. Le CVL (Conseil pour la vie lycéenne)

Il est consulté sur toutes les décisions prises au sein de l'établissement, concernant les problématiques liées à la vie lycéenne. Les élèves du collège peuvent également s'exprimer via leurs délégués¹.

Travailler avec les élèves est essentiel car ils sont au cœur de la vie scolaire, et les mieux placés pour améliorer leur quotidien et leur vie d'élève au sein de l'établissement. Questionné sur l'aménagement de l'espace, par exemple, qui est un facteur important sur le bien-être à l'école : faut-il multiplier les lieux d'accueil (CDI souvent complet, étude bruyante...). Un établissement scolaire où il fait bon vivre limite les phénomènes de violence, d'absentéisme ou de fuite (évitement). Mon action ici en tant que CPE est de dialoguer avec les élèves, écouter leurs demandes et mettre en œuvre les moyens possibles pour améliorer leur quotidien.

Les élèves se plaignent souvent qu'ils aimeraient davantage participer à la vie de leur établissement.

2. La MDL (ou FSE)

La Maison des lycéens (association loi 1901) permet aux lycéens qui le souhaitent de prendre des responsabilités (autorisation parentale pour les -16ans). La MDL est créée et gérée par les élèves qui peuvent demander de l'aide aux adultes. En lien étroit avec le

¹ Le CVC n'était pas encore d'actualité au collège

CVL, la MDL organise des évènements (artistiques, culturels, sportifs...), permet de financer des projets, des voyages, des activités... les fonds des associations (FSE ou mdl) peuvent par exemple permettre la remise en état d'un lieu permettant d'accueillir les élèves sur le temps de pause, l'achat d'ordinateurs mis à la disposition des élèves. Les idées des élèves ne manquent pas. Une boîte à idée peut être mise à la disposition des élèves.

La création de clubs, animés par des enseignants volontaires ou la vie scolaire permet de proposer aux élèves une gamme d'activités qu'ils ne pratiqueraient pas à l'extérieur de l'école et ainsi agir en faveur du bien-être scolaire.

II. Lutte contre la violence scolaire

1. Travail en collaboration et prévention

La violence est l'affaire de tous et dégrade le climat scolaire.

Mon rôle sera avant tout de travailler avec les élèves sur le règlement intérieur (risques, punitions, sanctions) mais aussi un travail de prévention (qu'est-ce que la violence scolaire, les conséquences sur la santé, sur la scolarité...) dans le cadre du CESC.

La collaboration est essentielle. Je peux faire appelle aux services de l'infirmier(e) pour présenter les conséquences « médicales » de la violence, ainsi qu'aux assistants de prévention et de sécurité ou à notre correspondant Sécurité-Ecole (réfèrent gendarmerie ou police).

En cas de phénomènes de violence avérés, il est important de libérer la parole des élèves. Avec l'aide de l'équipe éducative, organiser des séances-débats, des expositions réalisées par les élèves et ainsi sensibiliser aux phénomènes de harcèlement et /ou de cyber harcèlement.

2. Le règlement intérieur

La prévention et la sensibilisation se fait toute l'année. Il est important de travailler sur les règles, la loi (*qu'est-ce que je risque*). Le règlement intérieur subit régulièrement des modifications, et les élèves contribuent aux modifications. Ils signent le règlement chaque année dans le carnet de liaison et s'engagent à le respecter, ainsi que leurs responsables légaux. Mais concrètement, le règlement est-il réellement lu ?

Le CPE est garant des droits et des devoirs. Sous forme de questionnaire ou d'activités, je peux de manière ludique et pédagogique vérifier et travailler sur les règles de l'établissement, sur certaines notions comme le respect, l'assiduité, la ponctualité, la laïcité... des valeurs qui favorisent le bien-être scolaire.

III. La relation aux familles

Nous avons tendance à penser que ce qui se passe à l'école ne regarde pas les familles ? Faux. Il est évident que les parents, en tant que premier éducateur des enfants, ont des droits, notamment le droit d'information concernant la vie scolaire de leurs enfants.

Une attention particulière doit être apportée aux familles les plus éloignées du système éducatif.

1. Politique d'accueil

En tant que CPE, je favorise le principe de co-éducation. Je mets en place des temps de rencontre dans l'année (pourquoi pas une fois par trimestre) pour rencontrer les familles. Je profiterais des temps déjà existant comme les inscriptions par exemple, pour aller à la rencontre des familles et tenter de repérer les élèves qui viennent seuls ou accompagnés d'un frère ou d'une sœur.

Je tenterais d'établir en début d'année un calendrier de rencontre sous forme de café-débats ou dans le cadre de dispositifs (comme la mallette des parents) pour inciter les familles éloignées à venir (un appel téléphonique pour un premier contact et une « invitation » de vive voix).

2. La collaboration Ecole-Famille

Elle peut être difficile (barrière de la langue, agressivité) mais elle est nécessaire pour l'éducation de l'enfant.

En cas de soucis, de punition, prévenir les familles les plus éloignées et en difficultés par téléphone (puis par courrier officiel notifiant la punition). Souvent, les familles apprécient d'être prévenues et de ne pas être pris au dépourvu en recevant un courrier. Un simple appel libère parfois la parole des parents et les incite davantage à venir nous rencontrer ou nous contacter.

3. Evénements, activités

Inviter les familles à venir assister aux spectacles, aux différents tournois organisés par les élèves et enseignants de façon à créer du lien. Les clubs permettent aux élèves de rencontrer leurs professeurs dans un autre contexte et ainsi améliorer les relations enseignants-élèves, ou CPE-élèves. Cela permet au CPE d'avoir un autre visage que celui qui donne les punitions.

Conclusion

La collaboration avec les enseignants et les familles me semble l'axe de travail prioritaire pour améliorer le climat scolaire. Une équipe soudée et cohérente ne peut être que bénéfique au climat d'établissement, ainsi qu'aux relations avec les élèves.

Un climat scolaire favorable est le résultat de plusieurs facteurs qu'il faut traiter un par un, de manière collective : violence, incivilités, facteurs scolaires (redoublement, difficultés, soutien...), relation aux enseignants, aux familles, les méthodes pédagogiques, le système de notation, rythmes scolaires... beaucoup de changements sont attendus mais beaucoup de réticence à ces changements qui vont demander des efforts et de la bonne volonté, pour continuer de travailler pour la réussite et le bien-être des élèves.